

La liste des syndicats représentatifs des salariés sera "fixée au plus tard en août 2013" sur la base de l'audience obtenue aux élections d'entreprises, dont l'outil de mesure, baptisé MARS, a été confié à deux prestataires informatiques en octobre par le gouvernement. Seules les organisations syndicales représentatives peuvent normalement, signer des accords collectifs.

"Les deux marchés, maîtrise d'oeuvre et assistance, ont été notifiés à la mi-octobre, respectivement à Extelia, filiale de La Poste spécialisée dans les process informatique et à la société Klee", a précisé jeudi à l'AFP l'entourage du ministre du Travail, Xavier Darcos. Il s'agit de la mise en place et l'exploitation d'un système informatique agrégeant les résultats aux comités d'entreprises et des délégués du personnel au niveau de chaque branche ainsi qu'au niveau national interprofessionnel.

L'ensemble des résultats des élections organisées depuis 2009 seront compilés pour fixer la liste des organisations représentatives, au plus tard en août 2013, c'est-à-dire celles ayant totalisé le minimum d'audience requis par loi, soit 8% au niveau de la branche et au niveau nationale (contre 10% minimum pour être représentatif en entreprise).

Le projet MARS s'attache à la mesure de la représentativité syndicale au sein des entreprises organisant des élections professionnelles, c'est-à-dire celles de plus de dix salariés.

La loi de 2008, qui vise à asseoir la légitimité syndicale sur le vote des salariés, prévoit également une mesure de l'audience syndicale dans les branches où plus de la moitié des entreprises sont trop petites pour être tenues d'organiser des élections, mais ses modalités restent à définir. Au total, en loi de finances 2010, le gouvernement prévoit d'affecter 36,8 millions d'euros au dialogue social et à la démocratie sociale, dont 26,6 millions d'euros pour l'aide au financement de la formation syndicale effectuée par les cinq organisations actuellement représentatives (FO, CFDT, CGT, CFTC, CFE-CGC) et par l'Unsa, ainsi que par les douze instituts du travail habilités